Avisbat

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/07867-0

Évènement

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Article R-4311-1 du code des transports

Obstacles à la navigation

Localisation A

Seine à l'aval de Paris

PK 58.594

Précision : Amont passe 3 pont-route de Maisons-Laffitte

Position : Rive droite

Du 22/09/2026 à 00h00
Au 20/10/2026 (Date estimée)

- **Serrer la rive gauche**
 Sens avalant
- **Attention spéciale**
 Sens avalant

Informations supplémentaires

Continuité de l'avis à la batellerie FR/2026/07304-0.

Un espar de balisage empiète sur le chenal navigable. En conséquence, lors du franchissement du pont-route de Maisons-Laffitte par la passe 3, dans le sens avalant, les conducteurs sont invités à serrer la rive gauche.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial Boucles de la Seine

01 83 94 44 00 uti.bouclesdelaseine@vnf.fr

Prénom NOM

Bertrand FEVRE

Certifié par youtrust